

Compte-rendu du conseil Municipal de Villaroux du 18 janvier 2018

Présents : Denise MARTIN, Grégory MASIN, Stéphanie GREMEN, Danielle BRUNET, Raymonde ZINTILINI, Alain DREVET, Gilles RAFFIN, Blandine JONCOUR arrivée 19h49

Excusé : Sébastien ADAMO PEDRI

Absents : Michel PETIT, Véronique BLANCHARD

1. Approbation du compte-rendu du 08/12/2017

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie

Service intérim-remplacement

Le centre de gestion propose aux collectivités un service d'intérim-remplacement qui permet la mise à disposition d'agents intérimaires pour pallier les absences momentanées de personnel ou renforcer ponctuellement le service public local. Le Conseil Municipal décide l'adhésion à ce service. Une convention sera signée.

Service médecine préventive

Les employeurs territoriaux doivent disposer d'un service de médecine préventive. Le Centre de gestion de la Savoie met en œuvre depuis de nombreuses années un service de médecine préventive. Le financement de ce service est assuré par une cotisation additionnelle qui s'établira, à compter du 1^{er} janvier 2018, à 0,36% de la masse salariale (0,33% actuellement).

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à ce service pour une durée de 6 ans, à compter du 1^{er} janvier 2018.

3. Création de poste

L'agent qui occupe le poste d'adjoint technique territorial a obtenu un avancement de grade et il a lieu de prendre en compte la modification de son statut.

Le Conseil Municipal crée le poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe au 1^{er} février 2018.

4. Animation soirée soupe

Le film « Alexandre fils de berger » réalisé par la famille LAPIED sera projeté avant la dégustation de la soupe le samedi 03 février 2018 à 19h00.

Un rappel sera fait en direct chez les villarotins lors de la distribution de la gazette.

Réunion de la commission d'animation samedi 20/01/2018 à 11h30.

5. Point sur les travaux encours

La météo retarde les travaux de création d'un réseau communal d'assainissement. Il n'est en effet pas possible de poursuivre ces derniers tant que le temps ne permettra pas au sol de s'égoutter.

L'entreprise D.S.E de Presle a changé des fusibles sur deux candélabres au Chef lieu et enlevé les décorations de Noël.

6. Compte-rendu des différentes commissions

Réunion avec la Poste : après plusieurs plaintes d'habitants du secteur de La Rochette sur la distribution du courrier, M. DUC Jean-François, conseiller départemental, a demandé à la responsable de La Poste de La Rochette une réunion avec les maires. Les circuits vont être révisés.

Comité des maires : la Communauté de Communes a pris la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018. Transférer la compétence GEMAPI au SISARC.

Proposition de création d'une taxe GEMAPI. L'estimation serait de 25€ sur la valeur locative et 33€ sur le foncier bâti par personne.

Compétence assainissement : Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes Cœur de Savoie a pris la compétence assainissement. La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif a été votée, soit :

- 1 000€ pour un raccordement logement existant,
- 4 000€ pour une habitation neuve.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les Procès-Verbaux de transfert de la compétence à la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

9. Question diverses

Régie de recette : pour l'encaissement des locations des salles communales et du matériel communal, le Conseil Municipal créé une régie de recettes et nomme régisseur Raymonde Zintilini et suppléant Christine Masnada.

L'ordre du jour est épuisé à 21h05.